

INDULGENCES PARTIELLES

QUE L'ON PEUT GAGNER FACILEMENT ET

PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

Quatrième édition

REMARQUES

1o On peut gagner pour soi ou pour les défunts, *toutes* *quelles* c'est-à-dire autant de fois que l'on répète les prières ou actes de vertu qui y sont mentionnés, les indulgences partielles mentionnées sur cette feuille ; — 2o quelques-unes de ces prières donnent droit à une indulgence plénière (mensuelle), également applicable aux âmes du purgatoire et indiquée en note ; — 3o les indulgences (*générales*) qui peuvent être gagnées par tous les fidèles sont tirées du recueil officiel (*Raccolta*) de 1886 ; les indulgences *particulières* aux membres de confréries sont extraites des *Indulgences* du P. Beringer, S.J., consultant de la Congrégation des indulgences.

Vingt ans chaque fois

1 Lorsqu'étant reçu du scapulaire de l'Immaculée-Conception, on visite un malade, — ou, que ne pouvant le visiter, on récite pour lui 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*. (Beringer, vol. I, p. 412.)

Sept ans et sept quarantaines chaque fois (1)

2 (2) Actes de foi, d'espérance et de charité. (*Raccolta*, section II, no 1.)

(1) Il est faux que la prière " Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel " soit enrichie de 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences, comme l'affirment certains souvenirs mortuaires. On peut gagner tout au plus en récitant cette prière l'indulgence (de 26 ou de 50 jours — voir le no 44 et la note) accordée à l'invocation du saint nom de Jésus.

(2) Pour la récitation quotidienne (30 jours de suite) il y a une indulgence plénière (mensuelle) moyennant confession, communion et prière aux intentions du souverain Pontife.

40 (12) " O très doux Jésus, ne soyez pas mon juge, mais mon sauveur. " (*Racc.*, IV, 6.)

41 " Jésus, mon Dieu, je vous aime par-dessus tout. " (*Racc.*, IV, 6.)

42 Lorsque, revêtu du scapulaire de l'Immaculée-Conception, on récite 1 *Pater*, *Ave* et *Gloria* dans une église pour les vivants et les défunts. (*Ber.*, I, 414.)

Quarante jours chaque fois

43 *Seulement dans les tentations* : " O ma souveraine ! ô ma mère ! souvenez-vous que je vous appartiens. Gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété. " (*Racc.*, x, 33.)

Vingt-cinq jours chaque fois

44 (13) Pour toute invocation du saint nom de Jésus. (*Racc.*, IV, 2.)

45 (13) Pour toute invocation du saint nom de Marie. (*Racc.*, x, 8.) J. S.

Imprimerie : Montréal, 25 mars 1897.

F. BOURGEAULT, vic. cap.

(12) Pour récitation quotidienne, indulgence plénière mensuelle en la fête de saint Jérôme (Emilien) (20 juillet) ou l'un des 7 jours suivants, moyennant confession, communion et visite d'une église ou chapelle, (ayant entrée sur la voie publique) où l'on prie aux intentions du pape.

(13) Les fidèles qui portent le scapulaire de l'Immaculée-Conception, gagnent 50 jours (au lieu de 26) par cette invocation. (*Ber.*, I, 414.)

En vente chez les principaux libraires de Montréal.

5 cts la douzaine, 35 cts le cent, \$2.50 le mille.

Arbour & Laperte, imprimeurs.